



## **-25 % pour les aides aux agriculteurs bio :**

### **Un coup de massue contre l'agriculture biologique**

Alors que l'on travaillait depuis 2 ans avec le gouvernement pour doubler les surfaces en bio, l'annonce par arrêté en date du 7 mars 2015 d'une coupe franche de 25 % sur les aides au maintien pour la récolte 2014 fait l'effet d'une douche froide. Et ce d'autant plus qu'elles seront versées avec 3 mois de retard. Ce signal politique est incohérent pour une agriculture qui concilie production alimentaire de qualité et respect de l'environnement et qui est au cœur de l'agro-écologie pourtant si chère à notre ministre. Les acteurs de la filière, producteurs, coopérateurs et opérateurs, réagissent et appellent le gouvernement à trouver une solution.

x x x

Vous êtes en bio ? Ça sera -25% pour 2014

Alors que les agriculteurs attendaient un paiement depuis décembre 2014 qui prévoyait bien le versement des aides sans restriction, le ministère avait annoncé un règlement en date du 5 mars. De nombreux agriculteurs ont reçu un courrier à cette date précisant le montant de leurs aides mais sans paiement. Deux jours plus tard et sans aucune information, 25 % des aides bio à l'agriculture biologique sont supprimées. Face à ces contradictions, les agriculteurs biologiques se sentent floués et expriment leur incompréhension et leur colère.

Les acteurs de la filière avaient cependant alerté le ministère à plusieurs reprises (en 2010 puis en 2012) sur les risques d'insuffisance budgétaire en fin de période. Malgré nos alertes et simulations, le ministère avait maintenu son chiffre insuffisant, résultat : 117 millions d'euros de demandes en 2014 contre 103 millions de budget et une diminution inédite des aides de 25% !

Vous voulez rester en bio en 2015 ? On fera ce qu'on pourra !

Dans ce contexte, comment ne pas s'inquiéter du passage des aides à la bio sur le second pilier ? Les dispositifs seront alors financés à 75% par l'Europe et 25% par l'Etat. Or de nombreuses régions, autorités de gestion, n'ont pas attribué les moyens suffisants pour les aides au maintien, voire les aides à la conversion, réussissant à mettre des centaines de producteurs bio dans la rue, inquiets pour l'économie de leurs exploitations et l'absence de reconnaissance des services agro-environnementaux rendus par leur système de production. Si le 2<sup>ème</sup> pilier de la PAC permet des ajustements entre des lignes, à l'inverse du 1<sup>er</sup> pilier, les producteurs bio seront encore dépendants d'arbitrages budgétaires, avec la seule garantie de l'incertitude !

Alors que les pratiques des agriculteurs bio et leur maintien sont les leviers incontournables d'une transition agro-écologique réussie et aboutie, quels moyens assureront, dès 2015, le développement de l'agriculture biologique en réponse aux besoins ?

Des efforts sont faits et seront poursuivis par les opérateurs agricoles pour développer et structurer les filières biologiques, et les rendre « moins dépendantes » de ces aides, malheureusement cette décision déstabilise ce travail et ces efforts.

Le Ministre de l'agriculture doit maintenant trouver une solution pour mettre en cohérence les paroles et les actes.

#### *Contacts Presse*

**Stéphanie Pageot**, Présidente de la FNAB, tel. 06 76 41 81 26 [www.fnab.org](http://www.fnab.org)

**Etienne Gangneron**, Président de la Commission bio de l'APCA, tel. 01 53 57 10 77, <http://www.chambres-agriculture.fr/>

**Christophe Lecuyer**, Président de la commission Bio de Coop de France, tel. 01 44 17 57 10, <http://www.coopdefrance.coop/fr/index.html>

**Charles Pernin**, Délégué général du SYNABIO, tel. 06 13 40 29 92, <http://www.synabio.com/>